

La rougeole est surveillée en France par la déclaration obligatoire. Les données du présent point, extraites de la base nationale MDO de Santé publique France, sont provisoires à la date de l'analyse, le **11/04/2018 (données de S14 et S15 non consolidées)**, et n'incluent pas les cas de rougeole post-vaccination ni les cas ne remplissant pas les critères de définition de cas de rougeole.

Points clés

- **882 cas** ont été déclarés en région Nouvelle-Aquitaine, entre le 1^{er} novembre 2017 et le 11 avril 2018
- 63 % des cas signalés résident en Gironde
- 21 % ont été hospitalisés (dont un cas est décédé)
- 83 % des cas n'étaient pas correctement vaccinés (données déclaratives)
- 25 % des cas sont survenus dans un contexte de cas groupés (universités, structures soins, établissements scolaires, communauté des gens du voyage, etc.)
- Circulation du seul génotype D8 du virus pour 2018 et les deux derniers mois de 2017 en Nouvelle-Aquitaine (CNR Rougeole, CHU Caen)
- Couverture vaccinale insuffisante (71 à 81 % selon le département avec 2 doses de vaccin à 24 mois) ; couverture à 95 % nécessaire pour éliminer la maladie
- De nouveaux cas restent possibles, et seront peut-être identifiés de façon rétrospective par les investigations toujours en cours

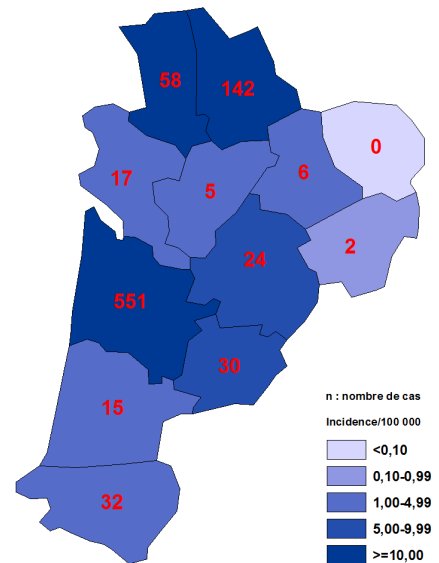
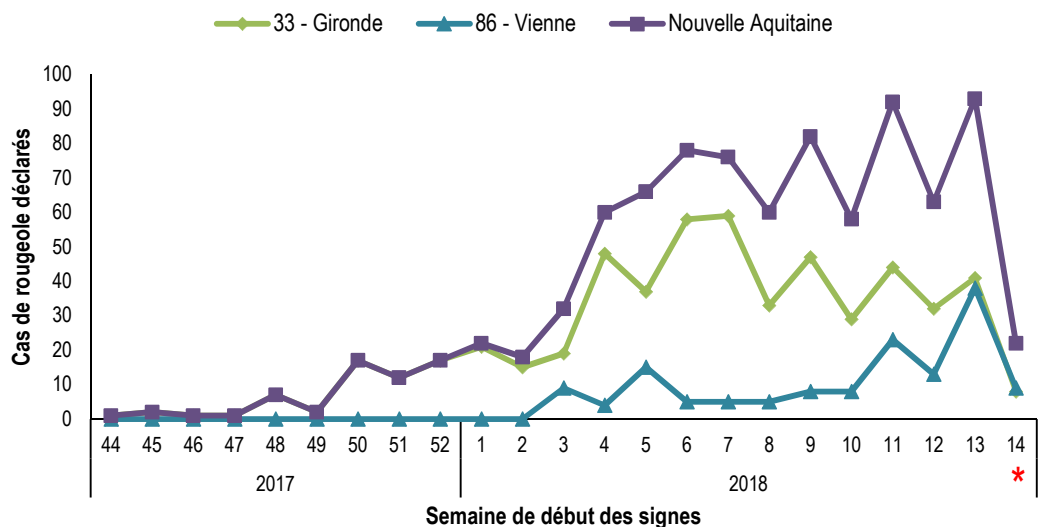


Figure 1 – Nombre de cas de rougeole et incidence, par département en Nouvelle-Aquitaine, 1^{er} novembre 2017 – 11 avril 2018 (n=882)



* NB : les données de la semaine S14 ne sont pas consolidées

Figure 2 – Distribution hebdomadaire des cas de rougeole déclarés par semaine de début des signes, selon le département de résidence, en Gironde, Vienne et en Nouvelle Aquitaine, 1^{er} novembre 2017 – 11 avril 2018 (n=882)

Tableau 1 – Caractéristiques des cas déclarés de rougeole, Nouvelle-Aquitaine, 1er novembre 2017 – 11 avril 2018 (n=882)

Les indicateurs	Depuis le 1er novembre 2017	
Nombre de cas	882	
Dont cas hospitalisés	186	21%
Dont cas admis en réanimation	9	1%
Dont décès	1	-
Données démographiques		
Sex-ratio (H/F)	1,1	
Age médian (années)	18	
Confirmation biologique		
Nombre de cas confirmés biologiquement	345	39%
Nombre de cas liés épidémiologiquement	156	18%
Nombre de cas cliniques	381	43%
Statut vaccinal* (n=580)		
Nombre de cas non vaccinés ou vaccinés 1 dose	482	83%

*sur cas de plus d'un an et nés après 1980, avec statut vaccinal connu

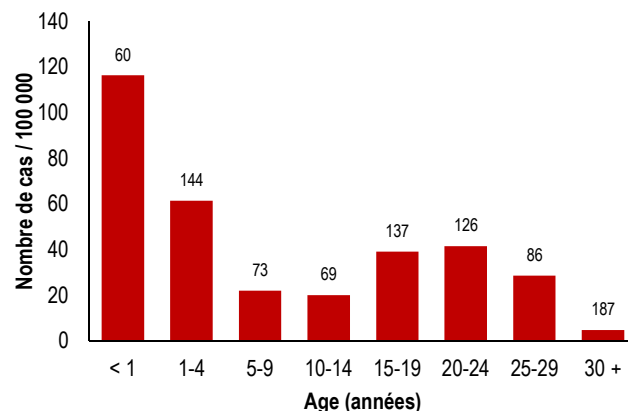


Figure 3 – Incidence et nombre de cas de rougeole déclarés par groupe d'âge, Nouvelle-Aquitaine, 1er novembre 2017 – 11 avril 2018 (n=882)

Tableau 2 – Cas groupés* actifs**, Nouvelle-Aquitaine, 1er novembre 2017 – 11 avril 2018 (*plus de 3 cas dont au moins 1 confirmé, en collectivités hors familles ; **au moins 1 cas dans les 30 derniers jours)

Cas groupés actifs	Nombre de cas
Communauté des gens du voyage (33)	22
CHU Bordeaux (33)	21
Université de Poitiers (86)	21
Communauté des gens du voyage (79)	20
Etablissement scolaire privé (86)	18
Etablissement scolaire (47)	4
Etablissement scolaire privé (79)	3
Lieu non prévu pour habitation (33)	3

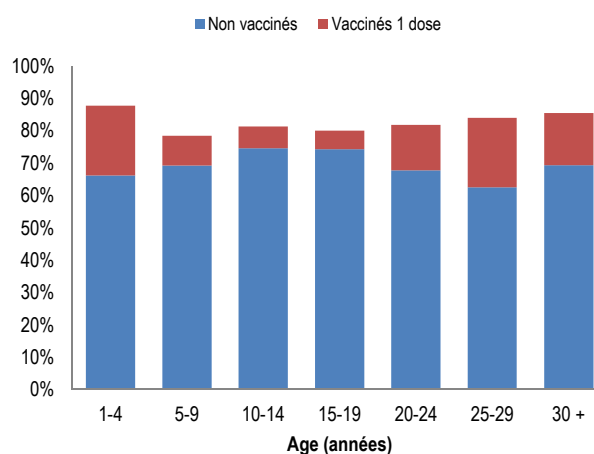


Figure 4 – Proportion de cas (de plus d'un an et nés après 1980) selon le statut vaccinal (connu) et la classe d'âge, Nouvelle-Aquitaine, 1er novembre 2017 – 11 avril 2018 (n=580)

Recommandations

Chez les nourrissons et les enfants : administration d'une 1^{re} dose de vaccin rougeole-oreillons-rubéole à 12 mois et une 2nd dose avant l'âge de 2 ans. Un rattrapage vaccinal (total de 2 doses de vaccin triple) est recommandé pour toute personne âgée de plus de 24 mois et née depuis 1980. En savoir plus : <http://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>

Autour d'un cas de rougeole

- Vaccination des sujets contacts réceptifs âgés de plus de 6 mois dans les 72 heures suivant le contage.
- Prophylaxie par immunoglobulines polyvalentes par voie intra veineuse dans les six jours suivant le contage, recommandée pour les nourrissons âgés de moins de 6 mois nés de mères non immunes, les nourrissons âgés de 6 à 11 mois n'ayant pu être vaccinés dans les délais ainsi que les personnes à risque de rougeole grave : immunodéprimés, femmes enceintes ne pouvant être vaccinées. En savoir plus : <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=548>

Eviction du cas recommandée pendant toute la période de contagiosité, à savoir jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption ; le rattrapage vaccinal, tel que préconisé ci-dessus, réalisé dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas, peut éviter la survenue de la maladie chez la personne vaccinée.

Pour en savoir plus

Epidémie au niveau national : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Rougeole/Points-d-actualites>

Sur la vaccination : www.vaccination-info-service.fr

Sur la prévention : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Directeur de la publication : François Bourdillon, Santé publique France

Responsable de la Cire Nouvelle-Aquitaine : Stéphanie Vandentorren

Retrouvez-nous sur : www.santepubliquefrance.fr

nouvelleaquitaine@santepubliquefrance.fr

Cire Nouvelle-Aquitaine

Site Bordeaux :
103 bis rue Belleville - CS 91704 - 33063 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 01 46 20 - Fax : 05 57 01 47 95

Site Poitiers :
4 rue Micheline Ostermeyer - 86021 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 42 31 87 - Fax : 05 49 42 31 94